

Quels usages favorables à la biodiversité mettons-nous en œuvre ?



**Collectivités signataires
de la charte régionale**

VERS UNE RÉGION SANS PESTICIDE, NOS COLLECTIVITÉS S'ENGAGENT



2015

Thème de
l'observatoire

Réponses de la société
en faveur de la biodiversité

Partenaire



LA FRANCE DÉTIENT la palme du pays le plus consommateur de pesticides en Europe (63 700 tonnes/an source UIPP). Pourtant, l'utilisation des pesticides n'est pas sans conséquences sur les milieux aquatiques, les nappes phréatiques, les organismes vivants, la santé et la biodiversité.

Depuis fin 2011, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur propose aux collectivités du territoire, en partenariat avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et l'Agence régionale pour l'environnement et l'écodéveloppement Provence-Alpes-Côte d'Azur, un dispositif régional au travers d'une charte "Vers une région sans pesticide, nos collectivités s'engagent".

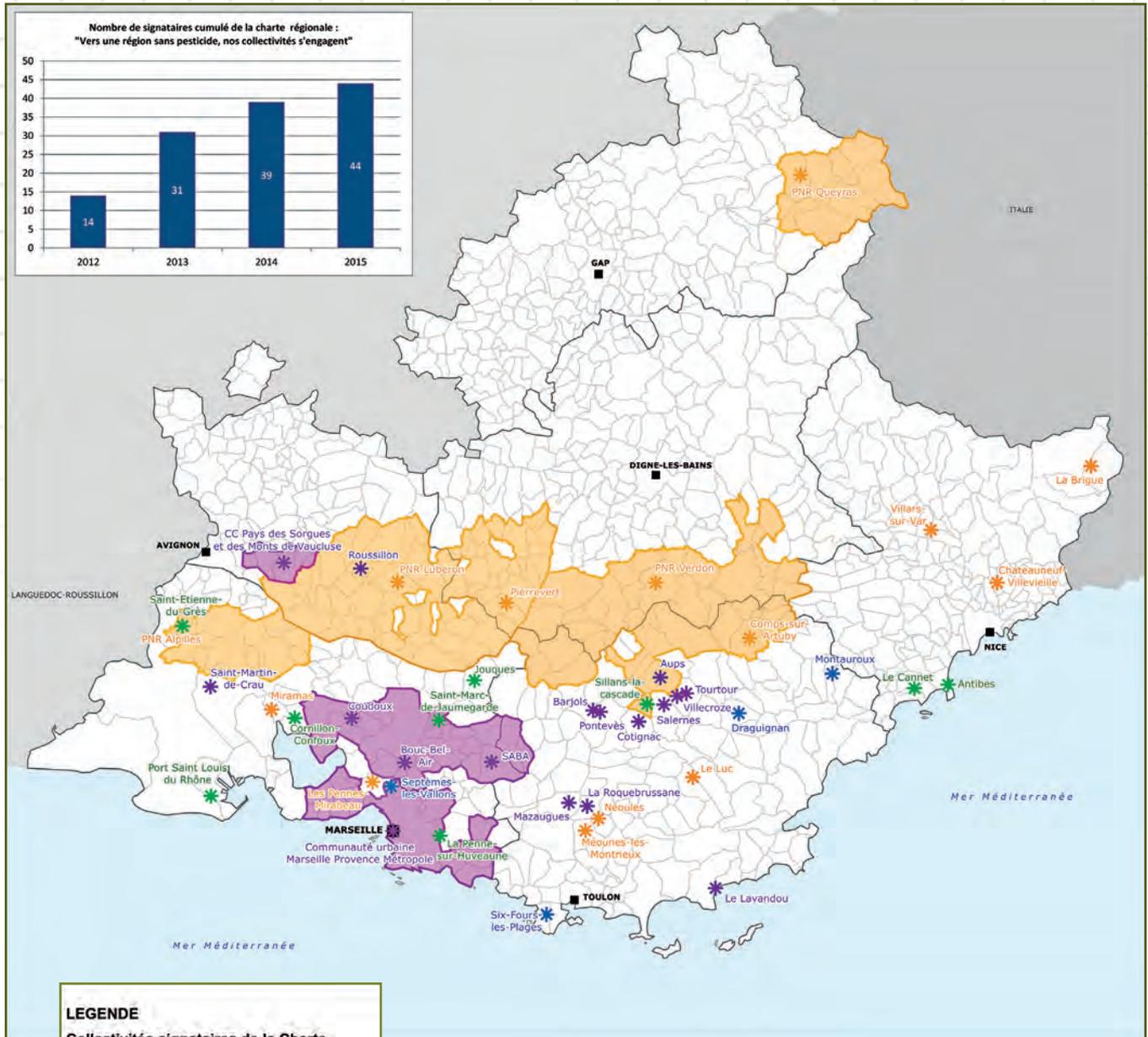
Les collectivités signataires de la charte s'engagent à renoncer progressivement et durablement sur leurs espaces publics à l'usage de pesticides et à recourir aux techniques préventives et/ou alternatives disponibles pour atteindre à terme, leur suppression.

L'indicateur fournit le nombre de collectivités signataires de la charte régionale "Vers une région sans pesticide, nos collectivités s'engagent" en région et par département. La mesure du nombre de collectivités signataires permet de décrire l'évolution de l'engagement des collectivités.



Résultats : Collectivités signataires de la charte régionale

Vers une région sans pesticide, nos collectivités s'engagent



LEGENDE

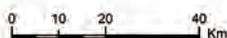
Collectivités signataires de la Charte d'engagement par année:

- 2012
- 2013
- 2014
- 2015

Total cumulé : 44

- Territoire des EPCI signataires en 2012
- Territoire des EPCI signataires en 2013

- limites régionales
- limites départementales
- limites communales
- préfecture de région
- préfectures de département



Partenaires financiers :

Source des données : ARPE PACA
Date de validité des données : septembre 2015

Fonds de carte :
© IGN - BD CARTO / GEOFLA ©

Réalisation : ARPE PACA - septembre 2015
Référence : indicateur_signataires_charte.mxd

Analyse de la situation actuelle

Au 30 juin 2015, 44 collectivités de Provence-Alpes Côte d'Azur se sont engagées dans ce dispositif par délibération.

Depuis 2012, la dynamique est positive. L'adhésion des collectivités territoriales a néanmoins été plus faible en 2014, en raison des élections municipales peu propices à des engagements.

Les structures signataires sont diverses : 37 communes, 4 Parcs naturels régionaux, une communauté de communes, une communauté urbaine et un syndicat de rivière.

Les Établissements publics de coopération intercommunale signataires, outre leur engagement, relaient auprès des collectivités de leur territoire d'adhésion les pratiques de gestion durable des espaces verts.

Les départements les plus dynamiques sont le Var (17 collectivités signataires) et les Bouches-du-Rhône (14 collectivités signataires).

L'animation du site Natura 2000 "Sources et tufs du Haut-Var" a permis l'adhésion de 8 communes dans le Var.

Méthode

[données sources, mode de calcul / signification possible des tendances de l'indicateur]

L'indicateur correspond à la somme des collectivités signataires de la charte régionale d'engagement qui ont transmis leurs délibérations aux services régionaux.

Une augmentation du nombre de collectivités signataire de la charte régionale correspond à une dynamique régionale positive de diminution de l'usage de pesticides sur les espaces verts et plus largement l'ensemble des espaces publics gérés par la collectivité. A contrario, une stagnation correspond à un essoufflement de cette dynamique.

Fiabilité

[limites en termes d'utilité et de précision]

L'indicateur fournit une analyse quantitative (nombre de collectivités signataire de la charte régionale), les aspects qualitatifs ne sont pas pris en compte par l'indicateur.

La labellisation de la charte régionale en 2015 auprès des collectivités signataires permettra de compléter le dispositif par une analyse qualitative.

Références :

- Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2011, Charte d'engagement : *Vers une région sans pesticide, nos collectivités s'engagent*.
- Agence régionale pour l'environnement et l'écodéveloppement, *Plaquette Objectif zéro pesticide dans les villes et villages de Provence-Alpes-Côte d'Azur*, 4 pages, 2015.

Rédaction : Corinne Dragone, Stéphanie Garrido,
Agence Régionale Pour l'Environnement
et l'écodéveloppement
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Juin 2015